



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
VILLE DE DANVILLE**

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Danville, tenue le **25^e** jour du mois de **mars** de l'an **2026**, à **19h00**, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville, et diffusée en direct sur la chaîne YouTube de la Ville.

Présences :

Mairesse : Madame Martine Satre
Conseiller no 1 : Monsieur Émile Lachance
Conseiller no 3 : Monsieur Richard Lefebvre
Conseiller no 4 : Monsieur Pier-Luc Pinard
Conseiller no 5 : Madame Mélissa Lacroix
Conseiller no 6 : Monsieur Gaétan Nadeau

Absence :

Conseiller no 2 : Monsieur Pierre Grimard

Est aussi présente, Madame Isabelle Tremblay, greffière, agissant à titre de secrétaire de la présente séance ainsi que Monsieur Claude Dostie, directeur général de la Ville de Danville.

L'avis de convocation a été donné le 23 mars 2026 conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Martine Satre, mairesse, constate le quorum à **19h00** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

20260325-24

2 Adoption de l'ordre du jour

***Il est proposé par Gaétan Nadeau
Appuyé par Pier-Luc Pinard
Et unanimement résolu par les conseillers présents***

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

20260325-24 2 Adoption de l'ordre du jour

3 DOSSIER À TRAITER

20260325-25 3.1 Appui de la Ville de Danville au Projet solaire de Val-des-Sources

20260325-26 3.2 Contrat d'octroi d'option entre la Ville de Danville et BluEarth dans le cadre du Projet solaire - Autorisation de signature

20260325-27 3.3 Appui au dépôt d'une demande d'aide financière au volet 1 du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH) du MELCCFP - Site de Biogénie Canada inc.

20260325-28 3.4 Embauche au service des travaux publics - Contremaître

20260325-29 3.5 Octroi de contrat - Achat d'une remorque pour l'opération d'un point de service Circonflexe

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADOPTÉE

3 DOSSIER À TRAITER

20260325-25

3.1 Appui de la Ville de Danville au Projet solaire de Val-des-Sources

CONSIDÉRANT QU'Hydro Québec a lancé en date du 6 mai 2025, un appel d'offres (A/O 2025-01) en vue de l'acquisition d'un bloc d'électricité de 300 MW produite à partir d'une source solaire (ci-après l'« Appel d'offres »);

CONSIDÉRANT QU'afin de répondre aux besoins exprimés par l'Appel d'offres, BluEarth entend développer, de concert potentiellement avec la municipalité régionale de comté des Sources (ci-après la « MRC des Sources ») et les communautés Abénakis, un projet solaire d'une puissance envisagée de 16 MW, dont le parc sera implanté sur le territoire de la Ville de Val-des-Sources et de la Ville de Danville (ci-après le « Projet solaire »);

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.2.3 de l'Appel d'offres prévoit que le soumissionnaire doit démontrer l'appui du projet par le Milieu local qui administre le territoire où le projet sera implanté lorsqu'un tel projet se trouvera au sol;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville constitue un Milieu local qui administre le territoire aux termes des documents d'Appels d'offres du fait que le parc solaire serait implanté sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE bien que le projet soit retenu aux termes de l'Appel d'offres, le projet demeure assujéti à l'obtention d'autorisations auprès des autorités compétentes, dont la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE des études d'impacts environnementales devront également être effectuées afin d'apprécier les conséquences de l'implantation du Projet solaire sur l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC des Sources a reçu une recommandation favorable du comité consultatif sur la transition énergétique (CCTÉ) responsable d'analyser le projet déposé eu égard aux conditions de succès adoptées en janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE les éléments énoncés au présent préambule ont orienté la prise de position de la Ville de Danville;

Il est proposé par Émile Lachance

Appuyé par Mélissa Lacroix

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE, dans ces circonstances, la Ville de Danville appuie sans condition la présentation du Projet solaire préparé par BluEarth à Hydro-Québec dans le cadre de l'Appel d'offres (A/O 2025-01) en vue de l'acquisition d'un bloc d'électricité de 300 MW produite à partir d'une source solaire.

ADOPTÉE

20260325-26

3.2 Contrat d'octroi d'option entre la Ville de Danville et BluEarth dans le cadre du Projet solaire - Autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE le Projet Solaire de BluEarth consiste en un développement d'un parc solaire photovoltaïque situé entre autres sur le territoire de la Ville de Danville ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'évaluer et de déterminer la faisabilité du Projet solaire sur le territoire et de faciliter l'installation, l'exploitation et l'entretien du parc solaire aux fins du Projet Solaire, la Ville a convenu d'accorder à BluEarth certains droits et options par l'entremise d'un contrat d'octroi d'option;

**Il est proposé par Gaétan Nadeau
Appuyé par Pier-Luc Pinard
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE le conseil municipal de la Ville de Danville autorise le directeur général et la mairesse à signer ledit contrat d'octroi d'option pour et au nom de la Ville;

QUE la mairesse et le directeur général soient autorisés à effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

20260325-27

3.3 Appui au dépôt d'une demande d'aide financière au volet 1 du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH) du MELCCFP - Site de Biogénie Canada inc.

CONSIDÉRANT le projet de Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Biogénie Canada inc. souhaite déposer une demande au volet 1 du PRCMHH dans le but de restaurer un milieu humide sur leur lot 4 545 414 situé à Danville;

CONSIDÉRANT QUE le volet 1 du PRCMHH du MELCCFP permet au demandeur d'obtenir un financement maximal de 75 000 \$ pour un projet de restauration admissible sans contribution de la part du milieu;

CONSIDÉRANT QU'il est obligatoire pour un demandeur au volet 1 du PRCMHH de fournir une résolution d'appui au projet de la part de la Ville dans laquelle il est situé pour être admissible ;

**Il est proposé par Richard Lefebvre
Appuyé par Émile Lachance
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE le conseil municipal de la Ville de Danville soutient la demande d'aide financière au volet 1 du PRCMHH du MELCCFP soumis par l'entreprise Biogénie Canada inc.;

QUE le directeur général de la Ville de Danville soit autorisé à signer tout document relatif à l'actuelle demande, si requis.

ADOPTÉE

20260325-28

3.4 Embauche au service des travaux publics - Contremaître

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines et du directeur des travaux publics;

**Il est proposé par Richard Lefebvre
Appuyé par Mélissa Lacroix**

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Ville de Danville confirme l'embauche de Monsieur Loïc Thibodeau à titre de contremaître au service des travaux publics selon les conditions en vigueur dans la convention des cadres de la Ville de Danville;

QUE Monsieur Thibodeau ait accès aux assurances collectives ainsi qu'au REER de la Ville de Danville après trois mois de service continu.

ADOPTÉE

20260325-29

3.5 Octroi de contrat - Achat d'une remorque pour l'opération d'un point de service Circonflexe

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville participe à une entente de partenariat avec le Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'opération d'un point de service Circonflexe – prêt pour bouger sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vise notamment la mise en place d'un service de prêt d'équipements sportifs et récréatifs accessible à la population;

CONSIDÉRANT QU'une contribution financière de 70 000 \$ a été octroyée à la Ville de Danville pour la coordination et la mise en œuvre du point de service Circonflexe, incluant notamment l'acquisition d'une unité mobile de prêt d'équipements;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'une remorque permettra d'assurer le transport, l'entreposage et la mise à disposition des équipements dans le cadre de l'opération du point de service Circonflexe;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est admissible dans le cadre du financement obtenu pour l'opération d'un point de service Circonflexe;

Il est proposé par Pier-Luc Pinard

Appuyé par Émile Lachance

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une remorque nécessaire à l'opération du point de service Circonflexe à l'entreprise Remorque Gator pour un montant de **15 995,00 \$** plus les taxes applicables;

QUE cet achat soit financé à même l'aide financière octroyée pour la coordination et la mise en œuvre dudit point de service.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse et les élu-e-s répondent aux questions des gens présents dans la salle. Les questions des citoyens portent seulement sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

20260325-30

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Gaétan Nadeau

QUE la présente séance soit levée à **20h02**.

ADOPTÉE

Martine Satre
Mairesse

Isabelle Tremblay
greffière

Je, Martine Satre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Martine Satre
Mairesse